

HERITAS

Avis de Sélection de Prestataire(s) de Services Externe(s)

Pour le développement d'une Feuille de route pour promouvoir le tourisme communautaire en impliquant les communautés locales dans la région de Nabeul.

HERITAS: Valorisation du patrimoine culturel à travers des parcours participatifs citoyens et la création d'itinéraires de tourisme communautaire

Code du projet : A1-4.6-175

Table des matières.....	1
1. Préambule et cadre général.....	2
2. Objet de l'avis de sélection	2
3. Durée de la mission.....	3
4. Budget.....	3
5. Livrables	3
6. Conditions de participation (conditions d'éligibilité)	4
a) Conditions générales	4
b) Conditions spécifiques	4
c) Modalités de présentation des candidatures.....	5
7. Procédure et critères de sélection	5
a) Comité d'évaluation et de sélection	5
b) Procédure de sélection	6
1- Evaluation technique	6
2. Evaluation financière.....	8
8. Résultats et attribution du contrat	8
9. Protection des données	8
10. Autres élément	9

HERITAS

1. Préambule et cadre général

Le Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CAWTAR), en partenariat avec ANIMED (Tunisie), CESIE Ente del Terzo Settore (Italie) et la Fondazione Le Vie dei Tesori (Italie), met en œuvre le projet **HERITAS – Valorisation du patrimoine culturel à travers des parcours participatifs citoyens et la création d'itinéraires de tourisme communautaire**, cofinancé par l'Union européenne à travers le Programme Interreg NEXT Italie–Tunisie 2021–2027 (Code du projet : A1-4.6-175).

Le projet HERITAS s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique **OS 4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale**, et vise à valoriser le patrimoine culturel local comme levier de développement territorial durable et inclusif.

À travers une approche participative et communautaire, le projet ambitionne de renforcer la cohésion sociale, de stimuler l'entrepreneuriat local et de préserver les savoirs et savoir-faire traditionnels, tout en promouvant un tourisme responsable fondé sur la participation active des communautés locales.

Le projet se structure autour de plusieurs axes d'action complémentaires, dont :

- La mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel à travers des approches participatives et citoyennes ;
- La co-construction d'itinéraires touristiques communautaires impliquant les acteurs locaux, les jeunes, les associations et les institutions éducatives ;
- La formation et la sensibilisation des communautés à la protection, la transmission et la promotion de leur patrimoine culturel ;
- L'élaboration d'outils de gouvernance locale, favorisant la participation et la valorisation du patrimoine dans une perspective de durabilité.

Dans ce cadre, le CAWTAR, partenaire tunisien du projet, est responsable de la mise en œuvre de **l'Activité A1.2 : Ateliers de participation citoyenne axés sur la valorisation du patrimoine culturel**.

Cette activité s'appuie sur les lignes directrices stratégiques pour la mise en valeur du patrimoine local et a pour objectif d'impliquer directement les communautés de la région de Nabeul dans un processus de co-création d'un itinéraire touristique communautaire.

2. Objet de l'avis de sélection

La présente procédure de sélection vise donc à recruter un(e) consultant(e) national(e) ou un bureau d'étude spécialisé, chargé(e) de conduire ce processus de co-création, de coordonner les activités communautaires et de produire la feuille de route finale, en collaboration étroite avec l'équipe du projet au CAWTAR.

Le prestataire aura pour mission principale de

- Valider et enrichir le mapping du patrimoine matériel et immatériel du territoire ;
- Identifier les obstacles et défis à la création d'un parcours touristique communautaire ;

HERITAS

- Définir les bonnes pratiques pour encourager la participation des communautés locales à la découverte, la valorisation et la préservation de leur patrimoine ;
- Identifier les porteurs de patrimoine et les moyens de transmission intergénérationnelle des savoirs et savoir-faire ;
- Produire une feuille de route opérationnelle, fixant les étapes, les objectifs et les actions nécessaires pour promouvoir un tourisme communautaire durable et inclusif dans la région de Nabeul.

Dans cette perspective, le prestataire élaborera et facilitera un **processus participatif** visant la **co-construction d'itinéraires touristiques communautaires** à travers les actions suivantes :

1. **Animation d'un atelier communautaire** réunissant **20 participants** (jeunes et adultes) dans une approche intergénérationnelle, en impliquant les associations locales actives dans l'éducation, le tourisme et la valorisation du patrimoine.
2. **Animation d'un laboratoire pour 30 étudiants (14–17 ans)** issus des établissements scolaires et maisons des jeunes partenaires, axé sur le **storytelling** et les méthodes d'**outdoor education** afin de promouvoir le territoire et le tourisme durable.
3. **Organisation d'un cycle de rencontres** avec au moins **15 acteurs clés et parties prenantes locales** (autorités, artisans, gestionnaires de PME, détenteurs de patrimoine, associations, institutions éducatives) afin de recueillir les points de vue, bonnes pratiques et propositions concrètes.

Les résultats de ces activités permettront d'élaborer un document stratégique intitulé « *Feuille de route pour promouvoir le tourisme communautaire en impliquant les communautés locales dans la région de Nabeul* », définissant les **étapes clés, objectifs et actions** pour l'implication des communautés locales dans la valorisation du patrimoine culturel et le développement d'itinéraires touristiques communautaires.

NB :

- Les frais d'organisation des rencontres et ateliers (frais de transport, pause-café, repas, location de salle etc...) seront couvert par le CAWTAR.
- Les listes des participants seront co-établie avec le CAWTAR.

3. Durée de la mission:

Le mandat s'inscrit dans le cadre du **Groupe de Travail 1 (GT1)** du projet HERITAS et se déroulera sur la période du **20** Décembre **2025** au **28** février **2026**.

4. Budget :

Budget Maximum disponible : 35 000 TND.

5. Livrables :



HERITAS

Le livrable final attendu comprend :

- **la feuille de route pour promouvoir le tourisme communautaire en impliquant les communautés locales dans la région de Nabeul (Tunisie)** : Document établissant les étapes clés, objectifs et actions à entreprendre pour la définition d'itinéraires de promotion culturelle. Il contiendra les bonnes pratiques identifiées pour la co-construction d'itinéraires touristiques communautaires à travers l'engagement communautaire, ainsi que pour la co-construction des itinéraires lors des ateliers.
- le **rappor narratif** détaillant les activités, les participants, les objectifs atteints, les lacunes et l'analyse SWOT,
- les **preuves de participation** (listes signées, photos, comptes rendus des ateliers).

6. Conditions de participation (conditions d'éligibilité)

La participation à la présente procédure de sélection est ouverte à toute personne physique ou morale remplissant les **conditions générales** et **conditions spécifiques** décrites ci-après. Ces conditions constituent des critères d'admission obligatoires ; leur non-respect entraîne l'exclusion automatique de la procédure.

a) Conditions générales

Les candidat(e)s doivent satisfaire aux conditions générales suivantes :

- Être **établi en Tunisie**.
- Être **en situation régulière** au regard de la législation fiscale et sociale.
- Ne pas avoir été licencié(e), révoqué(e) ou radié(e) pour faute grave ou insuffisance persistante de prestations ;

b) Conditions spécifiques

En plus des conditions générales, les candidat(e)s doivent remplir les conditions spécifiques suivantes, liées au profil professionnel recherché :

- Être titulaire d'un **diplôme universitaire** (au minimum licence ou équivalent) dans l'un des domaines suivants : **sciences sociales, développement local, patrimoine culturel, tourisme durable, éducation ou disciplines connexes**.
- Justifier d'une **expérience professionnelle d'au moins Sept (7) ans** dans le domaine **du tourisme communautaire, du patrimoine culturel, du développement territorial, ou de la participation citoyenne en Tunisie**.
- Avoir une **expérience prouvée dans la conception et l'animation d'ateliers participatifs, de laboratoires éducatifs ou de consultations communautaires**.

HERITAS

- Avoir une **bonne connaissance du contexte socio-culturel tunisien** et en particulier celui de la région de Nabeul et des acteurs locaux (associations, institutions éducatives, autorités locales, etc.).
- Maîtriser le **français**, langue officielle du Programme Interreg Italie–Tunisie, à l'oral et à l'écrit. La connaissance de l'**italien** constitue un atout.
- Disposer de **capacités rédactionnelles solides** (rédaction de rapports, notes d'analyse, synthèses, etc.) et d'une **aptitude à travailler de manière collaborative** avec plusieurs partenaires institutionnels et communautaires.

c) Modalités de présentation des candidatures

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur dossier de candidature complet par voie électronique à l'adresse suivante : hedi.finance@cawtar.org ou le déposer en main propre au siège du CAWTAR 7 impasse N1, Rue 8840, centre Urbain Nord, Tunis ([lien google map](#)), **avant le 28 décembre 2025, 16h00, heure de Tunis**

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. Un **curriculum vitae détaillé de ou des expert(e)s clés**, daté et signé, mentionnant clairement les expériences et compétences pertinentes ;
2. Une **note méthodologique** précisant la compréhension du mandat et la méthodologie proposée pour la mise en œuvre des activités ;
3. Une **copie du diplôme le plus élevé obtenu** ;
4. Tout **document justificatif** pertinent attestant de l'expérience professionnelle requise ;
5. Tout document pertinent attestant de la régularité de la situation fiscale et sociale.
6. Un extrait RNE (récent).
7. **Une offre financière** daté et signé, libellé en dinars Tunisiens

Les candidatures incomplètes, reçues hors délai ou ne respectant pas les conditions d'éligibilité ne seront pas prises en considération.

7. Procédure et critères de sélection :

a) Comité d'évaluation et de sélection

Un **Comité d'évaluation** sera désigné par le **Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CAWTAR)**.

Ce comité sera composé d'au moins **trois (3) membres** : un représentant de l'unité administrative et financière du CAWTAR et deux représentants du projet HERITAS au sein du CAWTAR et ANIMED disposant de compétences techniques pertinentes.

Le comité est chargé :



HERITAS

- **Vérification de la recevabilité administrative des dossiers**, incluant la régularité, la complétude et l'intégrité des pièces soumises ;
- **Vérification de la conformité des candidatures** aux conditions générales et spécifiques d'admission décrites dans l'avis ;
- **Évaluation du Curriculum Vitae (CV)** sur la base de la grille et des critères détaillés dans la section 3.4 ;
- **Réalisation et évaluation des entretiens individuels**, selon les critères de notation précisés précédemment ;
- **Calcul des scores finaux**, compilation des résultats et établissement du **classement final** ;
- Rédaction d'un **procès-verbal motivé** consignant les étapes du processus, les scores obtenus et les recommandations du Comité.

b) Procédure de sélection

1- Evaluation technique

L'évaluation technique se déroulera en **deux étapes successives** :

Étape 1 : Évaluation du/des curriculum vitae (CV)

L'évaluation du/des CVs permettra de vérifier la conformité des candidatures avec les conditions générales et spécifiques de participation, ainsi que d'apprécier la qualité et la pertinence des qualifications et expériences professionnelles.

- **Score maximum attribuable : 50 points**
- **Seuil minimum d'admission à l'entretien : 30 points**

Seules les candidatures ayant obtenu un score égal ou supérieur à 30/50 seront invitées à l'entretien.

Grille d'évaluation du curriculum vitae :

Critères d'évaluation	Score maximum
Niveau d'études : Master, Doctorat ou publications en lien direct avec le profil recherché	1 point par titre et/ou publication (max. 5 points) 5 pts
Expérience professionnelle dans des projets de coopération internationale, de développement local ou de programmes de coopération transfrontalière	1 point par année d'expérience pertinente (max. 15 points) 15 pts

HERITAS

Expérience dans le domaine du patrimoine culturel, du tourisme communautaire, ou de la participation citoyenne	1 point par année d'expérience pertinente (max. 10 points)	10 pts
Expérience dans l'animation d'ateliers participatifs, de laboratoires éducatifs ou de cycles de rencontres communautaires	1 point par activité documentée (max. 10 points)	10 pts
Connaissance du contexte local (Tunisie, territoire concerné : Nabeul) et des acteurs institutionnels et associatifs	Évaluation sur base du CV et de la lettre de motivation	10 pts
Total maximum		50 pts

Étape 2 : Entretien de sélection

Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront convoqué(e)s à un **entretien individuel** (en présentiel ou en ligne) visant à évaluer leurs compétences techniques, leur compréhension du mandat et leur aptitude à conduire les activités prévues (ateliers, laboratoires, rencontres, rapport final).

- Score maximum attribuable : 50 points**

Grille d'évaluation de l'entretien :

Critères d'évaluation	Description	Score maximum
Connaissance des thématiques du projet HERITAS (valorisation du patrimoine, tourisme communautaire, participation locale)	Évaluer la compréhension des enjeux du projet et des objectifs de la mission	10 pts
Pertinence et adéquation des compétences professionnelles par rapport aux objectifs du projet	Évaluer la capacité du candidat à mobiliser son expérience au service des activités prévues	10 pts
Méthodologie et approche proposée pour la conduite des ateliers et du cycle de rencontres	Clarté, réalisme et cohérence de l'approche méthodologique proposée	10 pts

HERITAS

Connaissance de la législation européenne et/ou des programmes communautaires de coopération transfrontalière	Pertinence de la compréhension du cadre Interreg NEXT MED	5 pts
Capacité de communication, d'expression orale et d'animation participative	Aptitude à travailler avec divers publics (adultes, jeunes, acteurs institutionnels)	10 pts
Maîtrise du français (langue de travail du programme) et connaissance de l'arabe et/ou de l'italien	Niveau linguistique observé pendant l'entretien	5 pts
Total maximum		50 pts

Le **score technique (ST)** sera obtenu en additionnant le score du CV (50 points) et celui de l'entretien (50 points).

2. Evaluation financière

L'évaluation financière sera effectuée uniquement pour les candidat(e)s ou bureaux d'étude ayant satisfait aux exigences techniques et obtenu le score minimum de 50 point à l'évaluation du curriculum et de l'entretien.

Le score financier est calculé de manière proportionnelle selon la formule : **(Offre la plus basse / Offre du candidat) × Score maximal financier**.

L'offre la plus économique obtient la note maximale, tandis que les autres offres reçoivent un score réduit en fonction de leur écart.

$$\text{Score financier} = (\text{Offre la plus basse} / \text{Offre du candidat}) \times \text{Score maximal financier}$$

8. Résultats et attribution du contrat

Le classement final sera établi sur la base du **score global (100 points)**, calculé selon la pondération suivante : **80 % pour le score technique (ST)** – comprenant les résultats du CV et de l'entretien – et **20 % pour le score financier (SF)**.

Le/la candidat(e) ou bureau d'étude ayant obtenu le **score total le plus élevé** sera proposé(e) pour l'attribution du contrat, sous réserve de la vérification des pièces justificatives originales et de la conformité administrative et financière.

En cas d'égalité, la priorité sera donnée au candidat ayant obtenu la **meilleure note technique (ST)**.

Les résultats finaux de la sélection seront communiqués par courrier électronique à l'ensemble des candidat(e)s ayant participé à la procédure.

9. Protection des données



HERITAS

Les données personnelles fournies par les candidats seront traitées dans le respect de la **loi tunisienne n°2004-63 du 27 juillet 2004** relative à la protection des données personnelles et du **Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)**, exclusivement aux fins de la présente procédure de sélection. Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données, qu'ils peuvent exercer en adressant une demande écrite au CAWTAR.

10. Autres élément

Le CAWTAR se réserve le droit de :

- La manifestation d'intérêt des candidats ne constitue en aucun cas un engagement du CAWTAR à procéder au recrutement.
- Le CAWTAR se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente procédure, d'en modifier les conditions, ou de l'annuler.